

Annexes 9A à 9D : Cadre normalisé de présentation de l'annexe "Activité réalisée" prévue à l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles

Exercice :

 N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Adresse :

Nom de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

 Date de la dernière autorisation :

Téléphone :

Fax :

Adresse de messagerie de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service :

Liste des établissements et services relevant du périmètre de l'ERRD :

Nom de l'établissement ou du service	Adresse	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
							Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N
BUDGET EHPAD CECILE BOUSQUET		310782115	EHPAD-AJA	78	78	78	63.21	57.46



Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD

Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité financée	Capacité installée	Effectif du personnel	
								Effectifs en nombre d'ETP issus du tableau des effectifs joint à l'ERRD N-1	Effectifs en nombre d'ETP prévus au titre de l'année N



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.



Raison sociale :	BUDGET EHPAD CECILE BOUSQUET
FINESS ET :	310782115

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
77	0	0	1	0

	Au 30 juin 2021	Au 30 juin 2022
Nombre de points GIR	70 200	70 580
Nombre de personnes girées	77	77
Valeur départementale du point GIR	7.46	7.46
GMP	756.10	752.47
PMP	272.00	202.00
GMPS	1 460.58	1 275.65

ANNEXE 9A : ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

L- Activité relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (dont PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité												
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)			
	En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage			
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	17	10	12	10	10	4 608	5 155	3 912	4 558	4 249	2 900	10.32%	- 1 012	-25.87%	- 1 349	-31.75%	
	Résidents classés en GIR 2	34	31	41	42	42	12 352	11 228	13 954	12 511	15 224	14 700	52.30%	746	5.35%	524	-3.44%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	51	41	53	52	52	16 960	16 383	17 866	17 070	19 473	17 600	62.62%	- 266	-1.49%	- 1 873	-9.62%	
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	11	11	15	15	15	5 688	4 717	5 003	5 136	4 249	5 378						
	Résidents classés en GIR 3	17	16	10	9	9	6 500	6 046	3 532	5 359	3 187	3 371	11.99%	- 161	-4.56%	184	5.77%	
	Résidents classés en GIR 4	7	16	12	16	16	3 020	4 549	5 448	4 339	4 602	5 937	21.12%	489	8.98%	1 335	29.01%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	24	32	22	25	25	9 520	10 595	8 980	9 698	7 789	9 308	33.12%	328	3.65%	1 519	19.50%	
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	10	16	8	8	8	3 689	5 512	2 867	4 023	2 478	3 157						
	Résidents classés en GIR 5	1	-	2	-	-	1 198	-	54	417	-	-	0.00%	- 54	-100.00%	-	-	
	Résidents classés en GIR 6	1	-	-	-	-	-	-	354	-	-	-	0.00%	- 354	-100.00%	-	-	
Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	-	2	-	-	1 198	-	408	535	-	-	0.00%	- 408	-100.00%	-	-		
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Sous-total résidents de plus de 60 ans	77	73	77	77	77	27 678	26 978	27 254	27 303	27 262	26 908	95.74%	- 346	-1.27%	- 354	-1.30%		
Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-	-	
Total des places occupées/total des journées de présence réelle	77	73	77	77	77	27 678	26 978	27 254	27 303	27 262	26 908	95.74%	- 346	-1.27%	- 354	-1.30%		
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9							
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)	31	26	33	30	30	31	26	33	30	48							
	Sous-total des absences de moins de 72 heures	31	26	33	30	30	27 678	26 978	27 254	27 303	27 262	26 908						
	Rappel du nombre de journées de présence réelle	27 678	26 978	27 254	27 303	27 303	27 678	26 978	27 254	27 303	27 262	26 908						
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	27 709	27 004	27 287	27 333	27 333	27 709	27 004	27 287	27 333	27 262	26 956	95.91%	- 331	-1.21%	- 306	-1.12%	

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité											
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)		
	En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		En nombre de journées		En pourcentage		
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10						
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)	375	340	198	304	304	375	340	198	304	285						
	Sous-total des absences de 72 heures et plus	375	340	198	304	304	27 678	26 978	27 254	27 303	27 262	26 908					
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle	27 678	26 978	27 254	27 303	27 303	27 678	26 978	27 254	27 303	27 262	26 908					
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures	31	26	33	30	30	31	26	33	30	48						
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures	28 084	27 344	27 485	27 638	27 638	28 084	27 344	27 485	27 638	27 262	27 251	96.96%	- 234	-0.85%	- 11	-0.04%	

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)
Rappel du nombre de places financées	77	77	77	77	77	28 105	28 182	28 105	28 105	28 105
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	366	365	365	365					



- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
- (2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
- (3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
- (4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
- (5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II.- Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité													
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)				
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage			
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant, pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-			
	Résidents classés en GIR 2	1	1	1	-	34	-	92	42	354	-	0.00%	-	92	-100.00%	-	354	-100.00%	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 1 et 2	1	1	1	-	34	-	92	42	354	-	0.00%	-	92	-100.00%	-	354	-100.00%	
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	1	-	1	-	34	-	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Résidents classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-	-	-	
	Résidents classés en GIR 4	3	-	-	1	1	160	90	83	-	48	13.15%	48	-	-	48	-	-	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 3 et 4	3	-	-	1	1	160	90	83	-	48	13.15%	48	-	-	48	-	-	
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	1	-	-	-	-	59	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Résidents classés en GIR 5	-	-	1	-	-	-	-	33	-	-	0.00%	-	33	-100.00%	-	-	-	
	Résidents classés en GIR 6	2	-	-	-	-	49	91	47	-	-	0.00%	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total résidents classés dans les GIR 5 et 6	2	-	1	-	-	49	91	33	58	-	0.00%	-	33	-100.00%	-	-	-	
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement	1	-	-	-	-	43	-	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	6	1	2	1	1	243	181	125	183	354	48	13.15%	-	77	-61.60%	-	306	-86.44%
	Résidents de moins de 60 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-	-	-
	Total des places occupées / Total des journées de présence réelle	6	1	2	1	1	243	181	125	183	354	48	13.15%	-	77	-61.60%	-	306	-86.44%
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total des absences de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle	-	-	-	-	-	243	181	125	183	354	48	-	-	-	-	-	-	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures	6	1	2	1	1	243	181	125	183	354	48	13.15%	-	77	-61.60%	-	306	-86.44%

II.(suite) - Activité relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité												
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (5)	Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)			
													En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage		
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total des absences de 72 heures et plus	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle	-	-	-	-	-	243	181	125	183	354	48	-	-	-	-	-	-
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures	6	1	2	1	1	243	197	125	188	354	48	13.15%	-	77	-61.60%	-	306	-86.44%

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)
Rappel du nombre de places financées	1	1	1	1	1	366	365	365	365	365
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	366	365	365	365	365					

- (1): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.
- (2): Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures
- (3): Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex.: 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).
- (4): Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture
- (5): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230517-AX1DL2023_18-BF



III.- Activité relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Nombre de journées d'activité							Ecart Activité 2022 (réelle) / 2021 (réelle)		Ecart Activité 2022 (réelle) / 2022 (prévue)	
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	Moyenne des 3 derniers exercices	2022 (prévu)	2022 (réel)	Taux d'occupation 2022 (8)	En nombre de journées	En pourcentage	En nombre de journées	En pourcentage
	Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 5 et 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
<i>Dont bénéficiaires hors département d'implantation de l'établissement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires / Total des journées de présence réelle (A)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de moins de 72 heures (B) (6)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Sous-total des journées de présence réelles majorées des absences de moins de 72 heures (A)+(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Nombre de journées d'absence de 72 heures et plus (C) (7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures (A)+(B)+(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.00%	-	-	-	-

TO N < 5% (atypie)

	Nombre de places					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)	2019	2020	2021	2022 (prévu)	2022 (réel)
Rappel du nombre de places financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-

(6): Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(7): Y compris les trois premiers jours des absences de 72 heures et plus.

(8): Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.